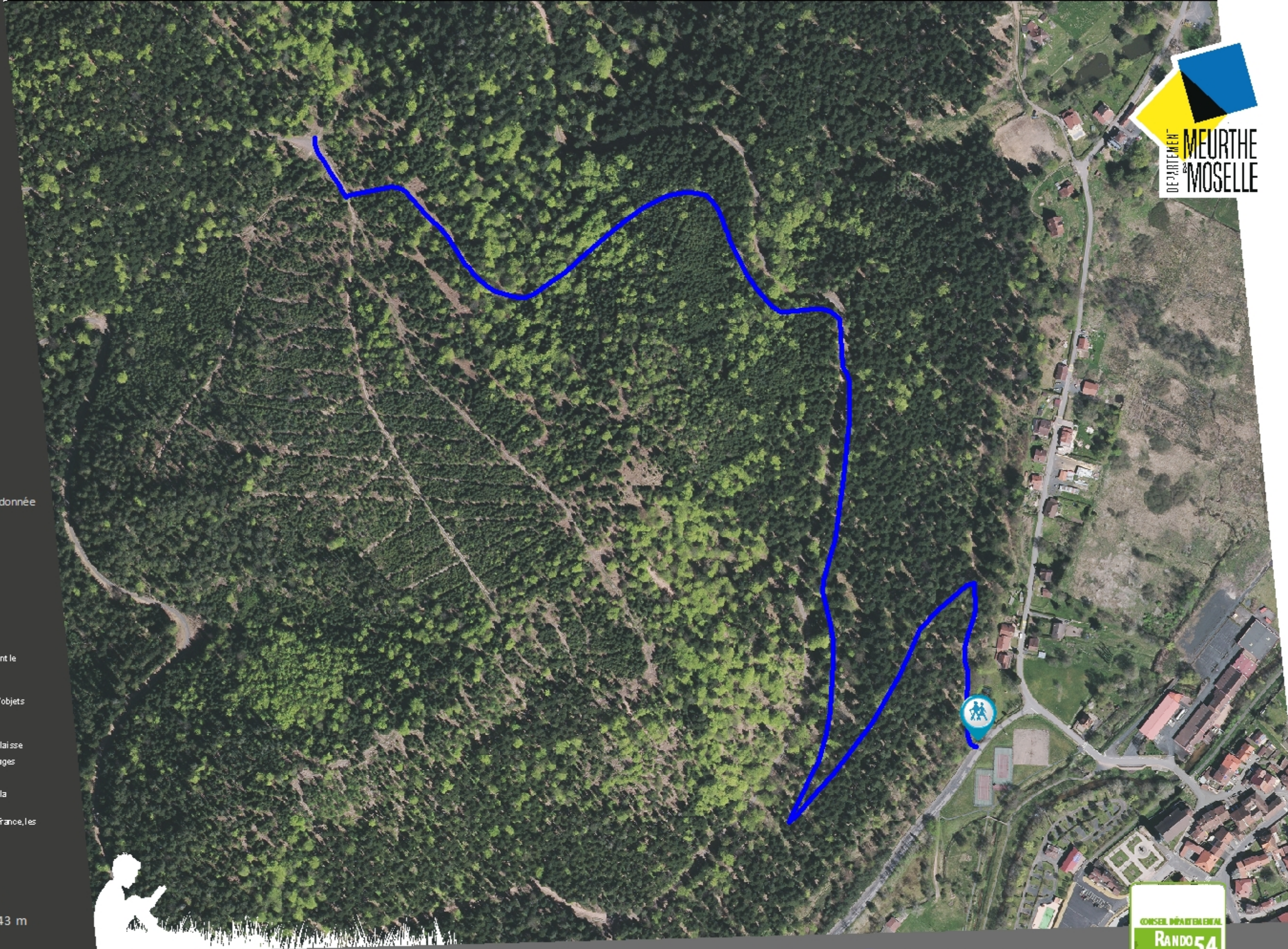




croix rouge



DEPARTEMENT MEURTHE
& MOSELLE



Flashez-moi pour tout savoir sur la Randonnée en Meurthe-et-Moselle



Règlement d'usage sur les sentiers

- Emprunter le sentier à pied, à cheval, à VTT en suivant le balisage mis en place
- Rester sur le chemin balisé
- Veuillez à ne pas déposer d'ordures, d'obstacles ou d'objets indésirables sur le sentier
- Ne pas camper, fumer, ni faire de feu
- Garder ses animaux domestiques à proximité ou en laisse
- Ne pas déranger les animaux domestiques ou sauvages
- Ne pas cueillir de plantes
- Se renseigner sur les périodes de chasse auprès de la commune ou sur le site www.fdc54.com
- Sur les chemins propriété des Voies navigables de France, les haltes repas sont interdites



DITER - Service Ecologie
D'après IGN SCAN25 - le : 17/12/2018

Celles-sur-Plaine - Col d'Ortomont

Itinéraire d'intérêt local



2 km - 30mn

Itinéraire pédestre



Départ principal
Pierre-Percée
Terrains de tennis



Contact : Club Vosgien de Badonviller - claudeduee@orange.fr

<http://meurthe-et-moselle.fr/action/s/transition-écologique/randonnée>